



NDC / 2335

Rome, 24 septembre 2018

Destinataires : voir liste de diffusion

Objet : lettre d'invitation à la vingt-et-unième édition du Cours OTAN de coopération régionale (NRCC-21)

Annexe : Informations relatives à la demande de participation au NRCC-21

Le Collège de Défense de l'OTAN invite les pays du **Dialogue méditerranéen (DM)** à participer à la 21ème édition du Cours OTAN de coopération régionale (NRCC-21) qui se déroulera du vendredi 15 février au jeudi 18 avril 2019.

Le NRCC est un cours de niveau stratégique, d'une durée de dix semaines, qui traite des questions d'ordre sécuritaire qui concernent aussi bien l'OTAN que les pays partenaires du Moyen-Orient et du Maghreb. Le NRCC a pour objectif de promouvoir la compréhension interculturelle des questions qui intéressent tant l'Alliance que ses partenaires de la région MENA et de développer les compétences des participants en matière de recherche du consensus sur les questions et défis politiques et militaires auxquels ils seront confrontés à l'avenir.

Le Cours est ouvert aux officiers hommes et aux femmes du grade de brigadier général, colonel ou lieutenant-colonel, ainsi qu'aux cadres civils et aux diplomates de rang équivalent. Le programme présente un intérêt particulier pour les ministères de la Défense, des Affaires étrangères, ainsi que pour les ministères ou administrations chargés de la dimension stratégique des questions sécuritaires. Le NRCC suit pendant quelques semaines le programme du Cours supérieur. Par ailleurs, tous les comités du Cours supérieur ont la possibilité d'interagir avec les participants du NRCC.

Nous invitons les autorités des pays du Dialogue Méditerranéen à soumettre leur demande de participation au NRCC-21 en suivant les indications qui figurent en annexe. Il revient au Collège de Défense de l'OTAN de sélectionner les participants pour assurer une représentation juste, équilibrée et étendue. L'échéance pour la présentation de la demande est le 5 novembre 2018.

Le Collège se réjouit de recevoir des candidatures en provenance de votre pays. Notre personnel est prêt à répondre à toutes vos questions (voir la liste des points de contact en annexe).

Général de brigade (ER) František MIČÁNEK (CZE)
Doyen

Liste de diffusion – Pays du DM :

Algérie

Ambassade de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Belgique
info@algerian-embassy.be
douah@algerian-embassy.be
Ambassade d'Espagne, Algérie
emb.argel@maec.es

Égypte

Ambassade de la République arabe d'Égypte, Belgique
eg.sec.be@hotmail.com
ahmedhashem.eg@hotmail.com
nanshahin@yahoo.com
Ambassade de Belgique en Égypte
cairo@diplobel.fed.be
Wouter.Poels@diplobel.fed.be

Israël

Ambassade d'Israël, Belgique
ambeu-sec@brussels.mfa.gov.il
multilateral-eu@brussels.mfa.gov.il
coordinator@nato.mfa.gov.il
Ambassade de Grèce en Israël
gremb.tlv@mfa.gr

Jordanie

Ambassade du Royaume hachémite de Jordanie, Belgique
ambassador.office@jordanembassy.be
Attaché militaire
jordan.embassy@skynet.be
Copy: joremb.milt.counc@skynet.be
Sultan.AI-Qaisi@FM.GOV.JO
Ambassade du Royaume-Uni en Jordanie
Amman.enquiries@fco.gov.uk
Hedley.Tomlyn@fco.gov.uk

Mauritanie

Ambassade de la République Islamique de Mauritanie, Belgique
info@amb-mauritania.be
elhadj.diakite@gmail.com
bureaumilitaire@amb-mauritania.be
Ambassade de France en Mauritanie
Ambfrance.nouakchott@diplomatie.gov.fr
louis.cornic@diplomatie.gouv.fr
ouldhammadi@yahoo.fr
mauritania.nato@gmail.com

NATO DEFENSE COLLEGE
COLLÈGE DE DÉFENSE DE L'OTAN
THE COMMANDANT
LE COMMANDANT

Maroc

Mission Permanente du Maroc aupres de l'UE, Belgique

mission.eu@maec.gov.ma

mrckb2017@gmail.com

Abderrazak.Raji@pims.org

b.tadlaoui@maec.gov.ma

elalami@maec.gov.ma

Ambassade des Pays-Bas au Maroc

rab@minbuza.nl

esra.sen@minbuza.nl

Tunisie

Ambassade de la République de Tunisie, Belgique

amb.detunisie@brutele.be

at.belgique@diplomatie.gov.tn

Mustapha.nebli@gmail.com

Ambassade d'Italie en Tunisie

ambitalia.tunisi@esteri.it

difeitalia.tunisi@smd.difesa.it

Informations relatives à la demande de participation au NRCC-21

1. GÉNÉRALITÉS

Le Collège de Défense de l'OTAN (NDC) invite les pays du DM, de l'ICI et des partenaires mondiaux à participer à la 21^e édition du Cours OTAN de coopération régionale (NRCC-21), qui se tiendra pour une période de dix semaines auprès du NDC, à Rome (Italie), du 15 février au vendredi 18 avril 2019.

Le NRCC reflète la décision des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN réunis au Sommet de Riga, en 2006, de promouvoir une plus grande coopération dans le domaine de l'éducation. L'objectif général du Cours est de permettre aux auditeurs de développer leur capacité d'analyse et de créer leurs réseaux par le biais d'un programme mutuellement bénéfique et stimulant.

2. CONTENU ET STRUCTURE DU COURS

Le cours, axé sur le plan stratégique, couvre des thèmes soigneusement sélectionnés pour apporter aux auditeurs (CM) de connaissances solides leur permettant d'approfondir leur compréhension du contexte géostratégique en évolution constante et de son impact sur la sécurité mondiale et régionale, et ce dans un environnement multinational et multiculturel. Les participants étudieront un certain nombre de défis et de risques sécuritaires qui, de par leur nature même, s'étendent au-delà des frontières et des capacités et qui exigent une approche concertée.

Les auditeurs du NRCC sont répartis en comité multi-national et multi-service (civils et militaires) de 10 à 12 personnes. Au sein des comités qui sont suivis et animés par un conseiller d'études, les auditeurs discutent les thèmes et les documents en rapport avec les conférences, réfléchissent et essaient de mieux comprendre la nature complexe des défis que doivent relever l'OTAN et les pays partenaires.

3. CANDIDATURES

Dans le souci de promouvoir la diversité culturelle, le Collège tient tout particulièrement à compter parmi ses auditeurs des officiers et des cadres civils, hommes et femmes, de qualité représentant le plus grand nombre possible de ministères et de pays. Outre aux candidats en provenance de ministères de la Défense et des Affaires étrangères, les pays sont encouragés à nommer des représentants d'autres organismes concernés par les domaines en matière de sécurité, tels que le ministère de l'Intérieur, les forces de l'ordre, les douanes, le ministère de la Justice et la Protection civile.

Le NRCC est ouvert aux hommes et aux femmes, militaires et civils, susceptibles d'être affectés à un poste dans la sphère multinationale et possédant le grade de lieutenant-colonel jusqu'à celui de général de brigade, ou l'équivalent pour les cadres civils et les diplomates.

Les places attribuées sont idéalement réparties de la manière suivante : 1/3 aux États membres de l'OTAN et 2/3 aux pays partenaires, soit 12 places réservées aux pays de l'OTAN et 24 aux partenaires, pour un total maximum de 36 places. Chaque pays ne peut présenter plus de trois candidats, préférablement par ordre de priorité. Le Collège essaiera dans la mesure du possible d'assurer la présence d'un vaste éventail de pays. Les places qui n'auront pas été remplies à l'échéance du 5 novembre 2018 seront attribuées à d'autres pays. Ceux-ci ont par ailleurs la possibilité de nommer plusieurs candidats en établissant un ordre de priorité. Enfin, il est demandé aux pays d'attendre la confirmation du NDC car le nombre de places pourrait faire l'objet de limitations pendant le processus d'évaluation des candidatures. Veuillez noter que pour des motifs de ressources contraintes et de locaux limités, aucun participant ne pourra participer au NRCC sans avoir reçu une confirmation officielle de la part du Collège.

4. LANGUES

Les deux langues officielles de l'OTAN, l'anglais et le français, sont les langues de travail du NRCC. Les participants doivent donc posséder un bon niveau de connaissance professionnelle de l'anglais et/ou du français. Veuillez indiquer le niveau des candidats à cet égard.

L'un des objectifs du Cours étant d'améliorer les compétences en anglais et/ou en français, le Collège s'engage à instaurer les conditions propices à faciliter l'assimilation et la contribution des auditeurs, conscient du fait que la maîtrise des langues est une valeur essentielle. Ce principe ne sera garanti que par le niveau de compétence minimum NATO STANAG 3333, ou équivalent, exigé en anglais ou en français.

Le NDC propose aux auditeurs un cours intensif facultatif de remise à niveau en anglais (ERC) de deux semaines, du 4 au 14 février 2019. L'ERC est ouvert aux candidats sélectionnés qui formellement possèdent déjà le niveau requis en anglais mais dont le niveau réel a fléchi par manque de pratique. L'objectif principal de ce cours est de faire en sorte que les participants soient ramenés au moins au niveau 3 à la fin des deux semaines.

Le cours de remise à niveau se déroule avant le début du NRCC et est facturé aux pays participants (environ 750 EUR, en fonction du nombre de participants). Les candidats en provenance des pays ayant droit à une subvention doivent participer aux frais en fonction du niveau de subventionnement qui leur a été accordé.

Le niveau de compétence en anglais des auditeurs est évalué le premier jour du cours de remise à niveau afin de procéder à la formation des classes qui doit refléter les divers niveaux de compétence des participants.

Les auditeurs du 134^e Cours supérieur participeront aussi à l'ERC du 4 au 14 février 2019, de 8h00 à 15h30. Pour remplir les objectifs du cours, le matin sera consacré à un mélange de grammaire et d'exercices pratiques pour remettre à jour et améliorer les capacités de communication des participants. L'après-midi comprendra des enseignements spécialisés. Veuillez indiquer votre niveau de compétence en anglais et en français dans la fiche de candidature.

5. PLAN D'ACTION (DATES LIMITES)

5 novembre 2018 : dernier délai pour déterminer le nombre de places demandées par les pays pour le NRCC-21. Le NDC confirmera le nombre de places allouées le 9 novembre 2018.

30 novembre 2018 : dernier délai pour le dépôt de candidatures. Les pays sont invités à transmettre par le moyen le plus rapide (fax ou courriel à envoyer au NDC) le grade, service ou département, les compétences linguistiques et les coordonnées de leur(s) candidat(s). Les points de contact au Collège sont indiqués au paragraphe 14.

8 décembre 2018 : confirmation de participation de la part du Collège qui enverra aux candidats sélectionnés des formulaires d'adhésion et des informations détaillées, par courriel ou par fax.

8 janvier 2019 : renvoi des formulaires dûment remplis au NDC, à l'attention de Mme Mary Lou Farah et Mme Gaelle Holden (voir paragraphe 14).

Dimanche 3 février 2019 : date d'arrivée prévue à Rome pour participer au cours de remise à niveau.

Jedi 14 février 2019 : date d'arrivée prévue à Rome pour le NRCC-21.

6. VISA

Les auditeurs doivent être munis d'un visa Schengen à entrées multiples en cours de validité pour le voyage d'étude. Les procédures d'obtention d'un visa sont longues dans certains pays. Nous vous demandons de les entreprendre avec suffisamment d'avance pour éviter que les auditeurs n'arrivent en retard.

7. INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

L'interprétation simultanée en anglais, français et arabe est disponible pendant les conférences et dans un seul des trois comités en raison de la dynamique interne et pour gagner en efficacité pendant les débats en comités.

8. ÉVALUATION

Même si le cours est de nature essentiellement informative, les auditeurs peuvent faire l'objet d'une évaluation conformément aux procédures opérationnelles standards et aux réglementations internes du Collège.

9. ASSISTANCE MÉDICALE

Il incombe à chaque auditeur de se procurer une assurance médicale pour toute la durée du Cours supérieur. Le Collège ne possède pas de centre médical ainsi, les auditeurs doivent recourir le cas échéant aux services médicaux italiens privés, et ce à leurs propres frais, avec l'assistance de leurs ambassades respectives à Rome. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance maladie ; toute responsabilité à cet égard relève des pays qui ne pourront soumettre à l'OTAN aucune demande de remboursement.

10. CODE VESTIMENTAIRE

Le Collège de Défense de l'OTAN est une institution académique qui accueille des personnes en provenance d'un grand nombre de pays dont chacun possède sa propre culture et ses propres traditions. Certaines règles fondées sur le respect mutuel contribuent à promouvoir la cohésion, la coopération et l'amitié. Porter des vêtements conformes au contexte et aux occasions témoigne du respect que l'on porte à autrui. Le port de l'uniforme national, ou une tenue équivalente pour les civils – veste et cravate –, est recommandé, sauf indications contraires. Les tenues de combat (camouflage) ou les combinaisons de vol sont inappropriées et interdites. Les ressortissants de pays qui ne possèdent que des tenues de combat devront porter des vêtements civils appropriés.

11. COÛTS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les auditeurs sont hébergés à leurs propres frais dans un hôtel ou un appartement à Rome. Tous les frais relatifs au transport en provenance de et vers leurs pays d'origine, ainsi qu'aux repas, leur sont imputés. Par ailleurs, le Collège demande à chaque auditeur une participation aux frais de 200 EUR pour couvrir les activités telles que les déjeuners avec les conférenciers, les pauses-café ou les visites qui se déroulent au cours des dix semaines.

Pour des motifs de planification budgétaire, veuillez tenir compte des coûts suivants :

- Transport aller-retour vers Rome ;
- Frais d'hébergement ;
- Déjeuners au self-service du mess du Collège ;
- Déjeuners et dîners au restaurant à Rome ;
- Participation aux frais de 200 EUR ;
- Environ 1 600 EUR au titre des billets d'avion et des frais d'hébergement pendant les voyages d'étude en Belgique, en Tunisie (à confirmer), et à Naples (les auditeurs logés à l'hôtel à Rome doivent régler le prix de deux chambres).

Les frais prévus pour le logement, les restaurants et les activités de loisir peuvent varier considérablement ; il revient aux auditeurs de trouver des informations concernant le prix des denrées alimentaires et des logements en interrogeant leurs ambassades respectives ou d'autres sources. Le Collège bénéficie d'un accord avec le Residence Hotel, proche du NDC

et y accueille notamment les auditeurs subventionnés. Des renseignements concernant les hôtels à proximité du Collège et de la station de métro Laurentina sont fournis sur demande.

12. SUBVENTIONNEMENT

Un nombre limité d'auditeurs en provenance de pays partenaires peut bénéficier, le cas échéant, d'un subventionnement, conformément aux directives établies par le siège de l'OTAN. Pour obtenir une aide financière, veuillez soumettre une demande au Collège au moyen du formulaire inclus ci-après (paragraphe 15). Veuillez indiquer dans votre demande le pourcentage de coûts effectifs pour lesquels vous sollicitez un subventionnement de l'OTAN.

Grâce à ce processus de subventionnement, l'OTAN couvrira une partie ou tous les frais concernant :

- le voyage en avion, au tarif le plus avantageux, jamais en première classe ou en classe affaires ;
- le transport public local à Rome ;
- l'hébergement dans des hôtels ayant souscrit une convention avec le Collège ;
- les repas normalement pris au mess du Collège, pendant la semaine, ou à l'extérieure, avec des bons repas, en-dehors des heures d'ouverture du NDC. Aucune indemnité repas n'est prévue pour les déjeuners ou les dîners fournis par le Collège, que ce soit au mess ou à l'extérieure, à l'occasion de visites officielles ou de programmes culturels ;
- les voyages d'étude ;
- le prix du Cours.

L'assurance voyage – au taux le plus bas d'environ 60,00 EUR – et les frais de visas peuvent faire l'objet d'un remboursement, mais uniquement sur présentation d'un reçu. Les frais de voyage et d'hébergement encourus pour obtenir les visas relèvent de la seule responsabilité des pays et ne sont pas remboursés par l'OTAN. Les indemnités couvrant l'hôtel et les repas sont accordées à partir de la veille du début du Cours jusqu'au jour suivant la remise des diplômes. L'hébergement et les repas ne sont normalement pas remboursés aux auditeurs qui arrivent plus tôt ou partent plus tard de Rome. La souscription d'une assurance maladie est parfois obligatoire pour obtenir un visa ; comme spécifié ci-dessus, l'assurance maladie relève de la seule responsabilité des pays et ne sera en aucun cas remboursée par l'OTAN.

L'assistance de l'OTAN se limite aux éléments indiqués ci-dessus. Les activités facultatives entreprises sur base volontaire ne sont pas couvertes par l'OTAN (par ex. : excursions, visites de musées, activités sociales, etc.) et sont à la charge des auditeurs. Le coût de telles activités varie considérablement en fonction de leur fréquence.

Afin de minimiser la charge financière assumée par les pays, le Collège réglera directement les frais encourus par les auditeurs, soit auprès des parties contractantes ou des participants. Une ventilation de tous les frais subventionnés remboursés lors de la participation au Cours sera disponible sur demande des auditeurs ou des autorités nationales.

Conformément au règlement du pays hôte et de l'OTAN, les subventionnements seront versés par virement bancaire comme suit :

- sur le compte bancaire indiqué dans le formulaire FARF (*Financial Assistance Request Form*) ;
- sur un autre compte bancaire indiqué par écrit par les auditeurs qui devront signer un formulaire de décharge pour justifier la non utilisation du compte indiqué dans la FARF ;
- à travers une carte prépayée portant le nom de l'auditeur et obtenue à son arrivée auprès de la banque concessionnaire locale (les frais afférents à l'obtention de ladite carte seront remboursés par le Collège).

D'autres détails administratifs concernant l'assistance financière accordée par l'OTAN, les procédures de remboursement, ou encore des informations relatives l'obtention de visas, peuvent être envoyés à toutes les ambassades des pays partenaires à Bruxelles ou aux ambassades points de contact de l'OTAN.

13. Habilitation de sécurité

Le cours n'est pas classifié mais le Collège encourage les pays à munir leurs auditeurs d'habilitations de sécurité pour faciliter les visites effectuées dans le cadre des voyages d'étude.

14. POINTS DE CONTACT AU COLLÈGE DE DÉFENSE DE L'OTAN

Adresse électronique fonctionnelle à utiliser: nrcc@ndc.nato.int

Mme Gaëlle-Astrid HOLDEN – Responsable de la section des auditeurs :
Courriel : nrcc@ndc.nato.int ; Téléphone : +39 0650525238

Mme Marie Louise Farah
Courriel : nrcc@ndc.nato.int ; Téléphone : +39 0650525267

Mme Debora Cannas
Courriel : nrcc@ndc.nato.it ; Téléphone : +39 0650525269

15. FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (subventionnement)

(à joindre à la demande officielle d'aide financière)

IDENTIFICATION D'ACTIVITÉ

| | |
|-----------|----------|
| Activité | NRCC21 |
| Référence | |
| Date | |
| Lieu | NDC ROME |

IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

| | |
|------------------------|--|
| Pays partenaire | |
| Nom | |
| Prénom | |
| Grade/Service | |
| N° de pièce d'identité | |
| Adresse officielle | |
| Numéro de téléphone | |
| Numéro de fax | |
| Adresse électronique | |

ESTIMATIONS DES DÉPENSES

| Type de dépense | Amount | Currency |
|-----------------|--------|----------|
| Déplacement | | |
| Hébergement | | |
| Repas | | |
| Autres | | |
| Total | | |

COORDONNÉES DE LA BANQUE POUR LE REMBOURSEMENT

| | |
|--|--|
| Bénéficiaire (1) | |
| Nom et numéro de banque | |
| Nom et numéro de la succursale de banque | |
| Code SWIFT | |
| Code IBAN | |

POURCENTAGE DE REMBOURSEMENT DEMANDÉ :

%

AUTORISATION DU PAYS PARTENAIRE

| | |
|-----------|--|
| Position | |
| Nom | |
| Date | |
| Signature | |

Nom officiel du titulaire du compte bancaire qui sera crédité